

**Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de communes aux heures habituelles d'ouverture et sur son site Internet à l'adresse suivante : <https://www.auray-quiberon.fr/aqta/actes-administratifs-228.html>

Conseillers en exercice : 57	Présents : 44	Votants : 55
------------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Espace Kerverh à LANDEVANT.

Étaient présents : Annie AUDIC, Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Dominique DE WIT, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Jean-Pierre KERBART, Pierrick KERGOSIEN, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Sophie LEMOULINIER, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Benoit LE ROL, Jean-Luc LE TALLEC, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Katia SCULO, François SERMIER, Arnaud THOMAZO, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Valérie DIARD-MARTIN à François POMMOIS, Stéphanie DOYEN à Philippe LE RAY, Guy HERCEND à Hélène CODA POIREY, Claude JARNO à Christelle JAFFRE-DANET, Philippe KERZERHO à Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Marie-Françoise LE JOSSEC à Dominique RIGUIDEL, Fabien LE PALLEC à Diane HINGRAY, Olivier LEPICK à Pascal LE JEAN, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Jean-Yves MAHEO à Franck VALLEIN, Odile ROSNARHO à Sandrine CADORET.

Absents excusés : Ronan ALLAIN, Gildas GOUARIN.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC148	Désignation du Secrétaire de séance	Nommer M. Pascal LE CALVE, secrétaire de séance.	Délibération adoptée à l'unanimité
2023DC149	Adoption du procès-verbal de la séance précédente	Approuver le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2023.	Délibération adoptée à l'unanimité
2023DC150	Installation d'un Conseiller communautaire	DECIDE d'installer dans ses fonctions M. Arnaud THOMAZO, comme nouveau Conseiller communautaire de la Commune de Landaul et d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	Délibération adoptée à l'unanimité
2023DC151	Election d'un membre du Bureau communautaire	DECIDE : - de proclamer élue membre du Bureau communautaire, Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Maire de la Commune de Landaul et de l'installer immédiatement dans ses fonctions ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	Délibération adoptée à l'unanimité

2023DC152	Désignation d'un membre au sein d'une commission communautaire	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'intégrer M. Arnaud THOMAZO à la commission Ressources communautaires ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC153	Désignation de représentants communautaires au sein de la Mission Locale du Pays d'Auray	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour l'élection du délégué ; - de désigner Mme Dominique OLLIVIER-FRANKEL, Maire de Landaul, afin de siéger au sein de l'Assemblée générale de la Mission Locale du Pays d'Auray, en tant que représentante de la Commune de Landaul ; - de désigner M. Franck VALLEIN, Maire de Pluneret, afin de siéger au sein de l'Assemblée générale de la Mission Locale du Pays d'Auray, en tant que représentant de la Commune de Pluneret ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC154	Convention de co-financement dans le cadre de la Tranche 3 de finalisation du projet "Bretagne Très Haut Débit"	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver les termes de la convention n°2023-011-06 de finalisation du projet « Bretagne Très Haut débit », arrêtant les conditions et modalités de contribution de la Communauté de communes aux déploiements de la dernière phase du projet par Megalis Bretagne ; - de modifier le plan pluriannuel d'investissement suivant les modalités de financement prévues dans la convention ; - d'autoriser M. le Président à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC155	Convention opérationnelle d'actions foncières avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Bretagne "Ancien Hôtel des Voyageurs" à Auray	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour procéder aux acquisitions des parcelles répertoriées dans la convention opérationnelle d'actions foncières annexée à la présente délibération ; - d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution ; - de s'engager à racheter ou à faire racheter par un tiers qu'elle aura désigné les parcelles avant le 28 janvier 2031 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

2023DC156	Ajustement du règlement d'attribution de subventions pour la production de logements en accession aidée (Actions 1-1 et 1-3 du Programme Local de l'Habitat)	DECIDE : - de prendre acte des évolutions proposées au règlement d'attribution de subventions pour la production de logements en accession aidée ; - d'adopter le nouveau règlement d'attribution de subventions pour la production de logements en accession aidée ci-annexé ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC157	Maison du Logement - Avenant n°2 de prorogation d'une année (2024) de la convention du Programme d'Intérêt Général avec l'ANAH (2020-2023) (Action 4-1 du Programme Local de l'Habitat)	DECIDE : - d'approuver les dispositions de l'avenant n°2 de prorogation d'une année (2024) du Programme d'intérêt Général entre AQTA et l'ANAH ci-annexé ; - d'autoriser M. le Président à signer l'avenant n°2, ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC158	Maison du Logement - Règlement d'attribution de subventions pour l'amélioration thermique des logements du parc privé (Action 4-1 du Programme Local de l'Habitat)	DECIDE : - d'approuver les évolutions proposées au règlement d'attribution de subventions pour l'amélioration thermique des logements du parc privé ; - d'adopter le règlement modifié ; - d'autoriser M. le Président à signer les arrêtés de subvention des présents dispositifs, ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC159	Approbation de l'inventaire des Parcs d'Activités (P.A) et de l'atlas des terrains stratégiques sous-exploités au sein des P.A	DECIDE : - d'approuver et d'arrêter l'inventaire des parcs d'activités et plus précisément le taux de vacance calculé selon le cadre réglementaire imposé par la Loi Climat et Résilience ; - d'autoriser le Président à transmettre cet inventaire au PETR du Pays d'Auray, autorité compétente en matière de Schéma de Cohérence Territoriale ; - d'approuver et d'arrêter l'atlas des parcelles stratégiques sous exploitées au sein des P.A, sur lesquelles la Communauté de communes s'attachera en priorité à être proactive en vue d'une valorisation optimale ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC160	Instauration et généralisation du bail à construction sur le foncier économique des Parcs d'Activités	DECIDE : - d'instaurer et de généraliser l'usage du bail à construction sur les fonciers à commercialiser de tous les parcs d'activités d'Auray Quiberon Terre Atlantique ; - de mettre en place et de généraliser l'usage du bail à construction sur l'ensemble des fonciers à usage économique acquis par Auray Quiberon Terre Atlantique ;	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		<ul style="list-style-type: none"> - de définir un loyer forfaitaire annuel au m² pour chaque projet de création ou d'extension de parc d'activités, au regard du montant de l'investissement lié à l'aménagement du parc d'activités, loyer qui sera par principe assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée sauf cas exceptionnels étudiés au cas par cas ; - de fixer la durée maximum des futurs baux à construction à 60 ans. En cas de durée inférieure, s'appliquera un principe de proportionnalité sur le montant du loyer forfaitaire annuel au m² hors taxe, pour assurer l'amortissement de l'investissement ; - de maintenir la possibilité de vendre des terrains à usage économique dans les cas énoncés ; - d'approuver l'évolution des missions confiées au Comité Installation Entreprise installé le 29 septembre 2021, qui sera dorénavant également en charge d'émettre un avis sur l'attribution de terrain communautaire à louer dédié à l'accueil d'une activité économique ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	
2023DC161	<p>Modalités de mise en oeuvre du bail à construction pour commercialiser les terrains du Parc d'Activités de Bréventec à Pluvigner</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver les modalités de location des terrains du Parc d'Activités de Bréventec dans les conditions proposées ; - d'approuver le bail type pour la location des terrains du Parc d'Activités de Bréventec ci-annexé ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p> <p><i>M. François LE COTILLEC étant sorti.</i></p>
2023DC162	<p>Avis de la Communauté de communes sur les dérogations au repos dominical à l'initiative du Maire</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de donner un avis favorable sur toute dérogation au repos dominical à l'initiative du Maire et notamment pour l'année 2024, sur les demandes de : • la Commune d'Auray : les dimanches 14 janvier ; 30 juin ; 1^{er} septembre et 8, 15, 22 et 29 décembre 2024, • la Commune de Quiberon : les dimanches 21 avril, 7, 14, 21 et 28 juillet, 4, 11, 18, 25 août, 1^{er} septembre, 22 et 29 décembre 2024, • la Commune de Saint-Pierre Quiberon : les dimanches 14 et 21 avril, 12 mai, 7, 14, 21 et 28 juillet, 4, 11, 18 et 25 août 2024 ; • la Commune de Locmariaquer : les dimanches 23, 30 juin, 7, 14, 21, 28 juillet, 4, 11, 18 et 25 août et 1^{er}, 8 septembre 2024, • la Commune de Pluneret : les dimanches 31 mars, 20, 27 octobre, 3, 10, 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>

		<p>17 et 24 novembre, 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024,</p> <ul style="list-style-type: none"> la Commune d'Etel : les dimanches 23 et 30 juin, 7, 14, 21 et 28 juillet, 4, 11, 18 et 25 août et 22 et 29 décembre 2024 ; <p>- d'autoriser M. le Président à informer les Maires concernés de cet avis et à signer tout document y afférent.</p>	
2023DC163	<p>Mise en oeuvre d'actions facilitant le rapprochement entre restaurateurs privés et producteurs locaux</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'approuver le plan d'actions et sa mise en oeuvre facilitant le rapprochement entre restaurateurs privés et producteurs locaux ; de valider le plan de financement prévisionnel du projet ; d'autoriser M. le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p> <p><i>M. Pascal LE CALVE et M. Benoit LE ROL étant sortis.</i></p>
2023DC164	<p>Création de la Société Publique Locale : AQTA Energies</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'approuver la participation de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique au capital de la Société publique locale « AQTA Energies » à hauteur de 975 actions d'une valeur nominale de 500 € chacune, pour un montant total de 487 500 €, compétente pour fournir des prestations liées à la transition énergétique et écologique ; d'approuver le versement des sommes en une seule fois correspondant aux participations de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique au capital social, lesquelles seront prélevées sur le Chapitre 26 compte 261 titres de participation ; d'approuver les statuts de la Société publique locale « AQTA Energies », le pacte d'actionnaire et le règlement de l'assemblée spéciale et d'autoriser M. le Président à les signer ; d'approuver la composition du conseil d'administration et la désignation, en son sein, de 8 représentants de la Communauté de communes ; d'autoriser les représentants qui seront désignés ultérieurement à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la Société publique locale (présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions, etc....) ; d'autoriser la domiciliation sociale de la Société publique locale au 40 rue du Danemark à Auray qui fera l'objet d'une convention d'occupation ; d'autoriser M. le Président ou son représentant habilité à prendre toutes les 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>

		mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.	
2023DC165	Désignation de représentants de la Communauté de communes au sein de la SPL « AQTA Energies »	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de ne pas procéder au vote à bulletin secret ; - de désigner les 8 représentants suivants pour siéger au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale « AQTA Energies » : <ul style="list-style-type: none"> • Hervé CAGNARD, • Hélène CODA POIREY, • Roland GASTINE, • Bruno GOASMAT, • Pierrick KERGOSIEN, • Pascal LE JEAN, • Sophie LEMOULINIER, • Aurélie RIO ; - de désigner M. Philippe LE RAY comme représentant pour siéger aux assemblées générales de la SPL ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC166	Avenant à la Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 avec ALOEN (Agence locale de l'énergie et du climat de Bretagne Sud)	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 avec ALOEN ; - de fixer le montant maximal de la subvention pour l'année 2024 à 60 000 € ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC167	Avenant à la convention partenariat de financement d'actions d'efficacité énergétique (Programme CEE - ACTEE 2)	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser M. le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE, ainsi que tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC168	Acquisition auprès de Morbihan Energies des ombrières photovoltaïques situées sur le parking d'ALRE'O	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser M. le Président à signer : <ul style="list-style-type: none"> • l'avenant mettant un terme au contrat de service de production d'énergie photovoltaïque de type « Autoconsommation TOTALE » avec Morbihan Energies ; • l'acte de cession pour l'acquisition des ombrières photovoltaïques ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC169	Révision des tarifs Eau et Assainissement	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter les tarifs d'eau potable et d'assainissement ; - de supprimer le tarif de contre-visite et de maintenir les autres tarifs de contrôles de branchement à compter du 1er janvier 2024, conformément à l'annexe 2 ; 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>M. Franck VALLEIN étant sorti.</i>

		- et d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	
2023DC170	Avenant n° 2 au contrat de concession du service public de distribution d'eau potable	DECIDE : - d'approuver les termes du projet de modification n°2 au contrat de concession du service public de distribution d'eau potable ; - d'autoriser M. le Président ainsi que M. le 1er Vice-Président à signer l'avenant à intervenir, ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>M. Franck VALLEIN étant sorti.</i>
2023DC171	Modifications du contrat territorial de bassin versant	DECIDE : - d'acter les nouvelles clés de répartition entre chaque EPCI pour les volets milieux aquatiques et pollutions diffuses ; - de désigner le Parc Naturel Régional comme maître d'ouvrage associé du Contrat Territorial de Bassin Versant ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Claire MASSON étant sortie.</i>
2023DC172	Pôle d'Echanges Multimodal - Avenant n°2 à la convention définissant le financement de la phase réalisation des travaux concernant la construction du nouveau bâtiment voyageurs et la mise à disposition d'espaces dans l'ancien bâtiment voyageurs	DECIDE : - d'adopter l'avenant n°2 à la convention n°10 définissant le financement des phases Travaux/VISA/DET/AOR concernant la construction d'un nouveau bâtiment voyageurs et la mise à disposition d'espaces dans l'ancien bâtiment voyageurs, en date du 9 avril 2019 ; - d'autoriser M. le Président à signer ledit avenant, ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>M. Pascal LE JEAN étant sorti.</i>
2023DC173	Approbation du plan d'actions du Contrat Local de Santé 2024-2028	DECIDE : - d'approuver le diagnostic du Contrat Local de Santé ; - d'adopter le plan d'actions 2024-2028 du Contrat Local de Santé ; - d'approuver la création du Comité de suivi du Contrat Local de Santé et de désigner le/la Vice-président(e) en charge du Contrat Local de Santé afin de siéger au sein de ce comité ; - d'autoriser la signature du Contrat Local de Santé ; - d'autoriser la signature de tout autre document afférent à cette demande.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF et M. François POMMOIS étant sortis.</i>
2023DC174	Avenant n°1 - convention de service commun du réseau des médiathèques Terre Atlantique	DECIDE : - d'approuver la prolongation de la convention de service commun du réseau des médiathèques Terre Atlantique du 1er janvier 2024 au 30 juin 2025 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>M. Pierrick KERGOSIEN et Mme Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF et M. François POMMOIS étant sortis.</i>
2023DC175	Présentation du rapport annuel 2022 des élus mandataires de la Société Publique Locale (SPL)	DECIDE : - d'approuver le rapport annuel 2022 des élus mandataires de la Société Publique Locale	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF et</i>

	Auray Quiberon Carnac Tourisme	(SPL) Auray Quiberon Carnac Tourisme après débats ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>M. François POMMOIS étant sortis.</i>
2023DC176	Approbation et autorisation de signer la convention de délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre des missions de l'office de tourisme communautaire entre la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique et la société publique locale Auray Carnac Quiberon Tourisme	DECIDE : - d'approuver le choix de la Société publique locale Auray Carnac Quiberon Tourisme pour assurer en tant que délégataire les missions de gestion et de mise en œuvre de l'Office de tourisme communautaire ; - d'approuver la convention de délégation de service public communiquée en toutes ses clauses, et ses annexes, pour une durée de 5 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2024 ; - d'approuver les termes de la convention selon lesquels la subvention allouée sera déterminée par : <ul style="list-style-type: none"> • un montant fixe annuel de 1 830 000 € qui fera l'objet de versements à hauteur de 25% chacun, au premier jour de chaque trimestre, • un montant égal à 10% du montant de la taxe de séjour collectée en N-1 qui fera l'objet d'un unique versement au plus tard le 30 juin. Cette part variable s'applique dès l'année 2024 au regard de la taxe de séjour collectée en 2023 ; - d'accepter le montant de la redevance annuelle d'occupation des locaux d'un montant de 10 000 € ; - d'autoriser M. le Président ou le 1 ^{er} Vice-Président habilité à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent, et à faire l'ensemble des mesures nécessaires à son entrée en vigueur.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF et M. François POMMOIS étant sortis.</i>
2023DC177	Création et fonctionnement d'un service commun « Service des Systèmes d'Information Mutualisé (SSIM) » entre AQTA et la Ville d'Auray	DECIDE : - de créer un service commun dénommé « Service des Systèmes d'Information Mutualisé » (SSIM) ; - d'approuver le projet de convention et d'autoriser M. le Président à le signer, ainsi que tout document y afférent ; - de créer une instance de pilotage du dispositif dénommé COPIL, dont la composition est fixée à l'article 11 de la convention et où le Vice-Président délégué à la mutualisation siègera.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>M. Philippe LE FUR étant sorti.</i>
2023DC178	Désignation du référent déontologue des élus de la Communauté de communes	DECIDE : - de désigner M. Joël BOSCHER, Administrateur en retraite, ancien Directeur Général des Services de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole, référent déontologue pour les élus de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, jusqu'à	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>M. Julien BASTIDE et M. Philippe LE FUR étant sortis.</i>

		<p>l'expiration du mandat communautaire en 2026 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - de fixer l'indemnité de vacation à 80 € par dossier traité ; - de valider les modalités de saisine ; - d'autoriser M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. 	
2023DC179	<p>Procès-verbal de retour de bien - Avenant N°1 au procès-verbal de mise à disposition de biens entre la Communauté de communes et Eau du Morbihan pour l'exercice de la compétence production-transport eau potable</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser M. le Président à signer le projet d'avenant N°1 au procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice des compétences « production et transport de l'eau » de la Communauté de communes au profit du Syndicat Eau du Morbihan, joint en annexe, ainsi que tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p> <p><i>M. Philippe LE FUR étant sorti.</i></p> <p><i>M. Dominique RIGUIDEL se retirant du vote.</i></p>
2023DC180	<p>Mise à jour des délégations du Conseil communautaire au Président de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique</p>	<p>DECIDE de donner délégation au Président pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conclure toute promesse de bail ou tous baux à construction et de réhabilitation, locatifs, de louage de chose, et les avenants correspondants dont le montant annuel de loyer et des charges est inférieur ou égal à 90 000 € HT et la durée inférieure ou égale à 60 ans et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires (modification de la délibération n°2020DC/049) ; - exprimer des avis et remarques sur les différentes procédures d'évolution du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays d'Auray, qu'il s'agisse d'élaboration, révision, modification ou mise en compatibilité (modification de la délibération 2021DC/017) ; - en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par un Vice-président dans l'ordre des nominations ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
2023DC181	<p>Mise à jour de l'intérêt communautaire</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'abroger la délibération n°2019DC/176 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2019 actualisant l'intérêt communautaire d'Auray Quiberon Terre Atlantique ; - d'approuver la définition de l'intérêt communautaire ; - et d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p> <p><i>Mme Sophie LEMOULINIER étant sortie.</i></p>

2023DC182	Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 et approbation du règlement budgétaire et financier	DECIDE : - d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 ; - d'approuver le règlement budgétaire et financier ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mme Sophie LEMOULINIER étant sortie.</i>
2023DC183	Définition des règles d'amortissement dans le cadre de la nomenclature M57	DECIDE : - d'approuver les durées d'amortissement telles qu'énoncées dans le tableau ci-dessus ; - de dire que les amortissements seront réalisés en application du prorata temporis à compter de la date du dernier mandat de paiement du bien acquis à l'exception des biens d'une valeur inférieure à 1 000 € TTC qui seront amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mmes Marie DUBOIS et Nathalie GUEMY étant sorties.</i>
2023DC184	Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune de Ploemel	DECIDE : - d'approuver le versement d'un fonds de concours exceptionnel d'un montant de 271 165 € à la Commune de Ploemel pour le projet de construction d'un complexe sports et loisirs ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Mmes Marie DUBOIS et Nathalie GUEMY étant sorties.</i>
2023DC185	Décision modificative n°2	DECIDE : - d'adopter la décision modificative conformément aux tableaux ci-dessous ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
68/6817/01 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	3 500,00 €		
023/01 - Virement vers la section d'investissement	- 3 500,00 €		
TOTAL	- €		- €

Section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Chapitre 26 - 261/01 - Titres de participation	420 000,00 €	021/01 - Virement de la section de fonctionnement	- 3 500,00 €
		16/1641/01 - Emprunts en euros	423 500,00 €
		001/01 - Résultat d'investissement reporté	1 223 038,14 €
		10/1068/01 - Excédents de fonctionnement capitalisés	- 1 223 038,14 €
TOTAL	420 000,00 €		420 000,00 €

BUDGET DECHETS**Section de Fonctionnement :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011/6358/812 - Autres droits	300 000,00 €		
67/6711/812 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	6 000,00 €		
042/6811/01 - Dotations aux amortissements	30 000,00 €		
012/64111/812 - Rémunération principale	7 000,00 €		
023/01 - Virement vers la section d'investissement	- 343 000,00 €		
TOTAL	- €		- €

Section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
001/01 - Résultat d'investissement reporté	939 052,96 €	040/28031/01- Frais d'études	30 000,00 €
10/1068/01 - Excédents de fonctionnement capitalisés	- 939 052,96 €	021/01 - Virement de la section de fonctionnement	- 343 000,00 €
		16/1641/01 - Emprunts en euros	313 000,00 €
TOTAL	- €		- €

BUDGET ASSAINISSEMENT**Section de Fonctionnement :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
66/66112 - ICNE	10 000,00 €		
67/6742 - Subventions exceptionnelles d'équipement	- 10 000,00 €		
TOTAL	- €		- €

Section de Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
012/6411 - Salaires, appointements, commissions de base	2 000,00 €	013/64198 - Autres remboursements	2 000,00 €
TOTAL	2 000,00 €		2 000,00 €

BUDGET GEMAPI**Section de Fonctionnement :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
012/64111/830 - Rémunération principale	7 000,00 €	74/7478/830 - Autres organismes	7 000,00 €
TOTAL	7 000,00 €		7 000,00 €

Section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
001/01 - Résultat d'investissement reporté	283 985,18 €		
10/1068/01 - Excédents de fonctionnement capitalisés	- 283 985,18 €		
TOTAL	- €		- €

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC186	Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2024 avant le vote du budget 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice 2023 au regard du tableau ci-dessous ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

	Crédits ouverts 2023 (BP + DM + RàR 2022)	25%
BUDGET PRINCIPAL		
26 - PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	850 000,10 €	212 500,03 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 535 300,00 €	883 825,00 €
Opération 111 - ZONES D'ACTIVITES	878 777,66 €	219 694,42 €
Opération 112 - PATRIMOINE	3 387 172,21 €	846 793,05 €
Opération 131 - PROJETS D'AMENAGEMENT HABITAT	383 446,80 €	95 861,70 €
Opération 132 - OPERATIONS SPECIFIQUES CREATION/AMENAGEMENT EQUIPEMENTS	2 119 932,06 €	529 983,02 €
Opération 135 - DEPLACEMENTS	260 200,00 €	65 050,00 €
Total	11 414 828,83 €	2 853 707,21 €
BUDGET ALIMENTATION EN EAU POTABLE		
23 - Immobilisations en cours	2 870 160,83 €	717 540,21 €
Opération 213 - PATRIMOINE ET DIVERS EAU POTABLE	197 089,70 €	49 272,43 €
Total	3 067 250,53 €	766 812,63 €
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
Opération 320 - PATRIMOINE ET DIVERS ASSAINISSEMENT	463 610,20	115 902,55 €
Total	463 610,20 €	115 902,55 €
BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		
20 - Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	1 250,00 €
21 - Immobilisations corporelles	98 000,00 €	24 500,00 €
4582001 - réhabilitations ANC LOCOAL MENDON	5 382,43 €	1 345,61 €
4581002 - réhabilitations ANC CRACH	10 000,00 €	2 500,00 €
Total	118 382,43 €	29 595,61 €
BUDGET DECHETS		
Opération 611 - DECHETS	14 850 600,00 €	3 712 650,00 €
Total	14 850 600,00 €	3 712 650,00 €
BUDGET GEMAPI		
Opération 812 - PATRIMOINE ET DIVERS GEMAPI	7 414,82 €	1 853,71 €
Total	7 414,82 €	1 853,71 €

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC187	Modification d'Autorisations de Programmes/Crédits de Paiement (AP/CP)	DECIDE : - d'approuver, le cas échéant, le report automatique en 2024 des crédits de paiement 2023 non consommés pour le programme fonds de concours 2018-2020, le programme Fibre optique (Phase 1/Tranche 2), le programme Pôle d'Echange Multimodal et le programme multi-accueil d'Erdeven et que,	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		<p>dans ce cas, ces autorisations de programme soient prolongées d'une année ;</p> <p>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</p>	
2023DC188	Tarifs des services et équipements publics	<p>DECIDE :</p> <p>- d'adopter la grille tarifaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les chantiers d'insertion, l'opération médiation du patrimoine, l'Atelier des Entreprises et l'Ecloserie Incubateur d'entreprise, et le Golf de Saint-Laurent, • à compter du 1^{er} juillet 2024 pour le Centre Aquatique Alré'O ; • à compter du 1^{er} septembre 2024 pour les Gens du voyage ; <p>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</p>	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC189	Mise à jour du tableau des emplois	<p>DECIDE :</p> <p>- à compter du 26 décembre 2023, d'adopter ces propositions, ainsi que la modification des délibérations sus visées ;</p> <p>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent ;</p> <p>- d'inscrire au budget les crédits afférents.</p>	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p> <p><i>M. Jean-Luc LE TALLEC étant sorti.</i></p>